



Rives de Saône

Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

04/03/2026

Date d'affichage :

04/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260314-24_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 11 mars 2026

Délibération n°24 - 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement les Seurre (25 rue de l'Eglise 21820), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 42

pouvoirs : 6

votants : 48

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués Titulaires absents représentés :

Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier
Pagny le Château	M. BECQUART Alain	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul
Seurre	Mme SIRUGUE Sarah	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Mme GEOFFROY-DUPIN
Géraldine

ID : 021-242101509-20260314-24_2026-DE_S

Délégués titulaires absents excusés :

Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Trouhans	Mme PEPIN Nadine

TRI ET VALORISATION DES DECHETS – Travaux urgents de mise en conformité sur la déchèterie d'Auvillars sur Saône

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés' ;

Considérant la délibération n°24-2017 du 29 mai 2017, portant sur la définition d'une stratégie organisationnelle du réseau de déchèteries ;

Considérant la délibération n°30-2022 du 16 mars 2022, portant sur la création d'une déchèterie/recyclerie à Losne ;

Considérant la délibération n°32-2023 du 5 avril 2023, portant sur la mise en suspens d'une recyclerie à Losne ;

Considérant la délibération n°84-2024 du 25 septembre 2024, portant sur la révision de la stratégie organisationnelle du réseau de déchèteries ;

Selon les dispositions du Code de l'Environnement relatives aux Installations Classées pour l'Environnement et plus spécifiquement les rubriques ICPE 2710.1 Déchets Dangereux et 2710.2 Déchets non Dangereux ;

Selon les dispositions du Code du Travail relatives aux installations sanitaires sur le lieu de travail

Vu le courrier adressé par Bourgogne Recyclage, informant de la visite de l'Inspection du Travail sur plusieurs déchèteries en Côte d'Or en 2025 et du besoin de travaux sur la déchèterie d'Auvillars sur Saône ;

A l'appui de la mission confiée en 2025 au cabinet Tecta pour établir le diagnostic conformité de la déchèterie d'Auvillars sur Saône, proposer des mesures et leur chiffrage, il ressort un ensemble de 18 actions à mener pour garantir le maintien de l'activité de déchèterie sur ce site, pour un montant total estimatif de 290 400€ TTC. Ces actions ont été classées selon 3 niveaux de priorité, permettant d'envisager un phasage selon la capacité et les choix de la CCRS.

Les actions les plus urgentes portent sur la sécurité des usagers, le respect des conditions de travail et la prévention des risques de pollutions accidentelles, pour un montant estimatif de 159 200€ TTC. Elles comprennent :

- La mise en sécurité des hauts de quais,
- Le raccordement du site au réseau d'eau potable,
- L'installation d'un nouveau local gardien,
- La création d'un auvent pour le stockage des huiles,
- La mise en place d'une vanne de coupure et d'une zone de rétention,
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Aujourd'hui, compte-tenu de la nécessité de maintenir le site d'Auvillars sur Saône pour son usage actuel et pour l'accroissement de son activité prévu pendant la période des travaux de reconstruction de la déchèterie de Seurre, il est proposé d'engager la réalisation des travaux urgents précités.

Considérant que 137 000€ de crédits sont inscrits au budget primitif 2026 du budget annexe SPIC Gestion des déchets, section investissement, pour engager ces actions urgentes, et considérant que les montants estimatifs restent à affiner, notamment sur le choix constructif du local gardien, les dépenses pour ces travaux seront à répartir sur 2 exercices budgétaires.

Les actions moins urgentes résiduelles pourront être planifiées dans un second temps, après la réouverture de la déchèterie de Seurre, selon les choix retenus par la CCRS pour l'activité déchèterie sur le site d'Auvillars sur Saône.

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement réunie le 24 février 2026 ;

Les délégués communautaires :

- Approuvent la réalisation des travaux urgents de mise en conformité de la déchèterie d'Auvillars sur Saône énoncés dans la présente délibération,
- Autorisent le Président à signer tout document se rattachant à la mise en application de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 48

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

